

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 V. 114** Vœu relatif à l'occupation temporaire du collectif d'artistes Le Post.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que le Post est un collectif artistique qui a installé un « squat » artistique depuis le mois de janvier au 29 rue Blanche dans un bâtiment appartenant à Generali ;

Considérant que depuis, une vingtaine d'artistes y sont en résidence, que le bâtiment accueille des ateliers de sérigraphie, de vitrail, de peinture, de sculpture, de graphisme... ouvert aux publics, notamment aux riverains du 9e ;

Considérant que ce bâtiment de bureau était fermé depuis 2009 et qu'aucune activité ne s'y déroulait jusqu'à sa réouverture par le Post ;

Considérant le succès des journées portes ouvertes organisées par Le Post le 2 mars où plusieurs centaines de parisiens ont pu rencontrer les résidents du lieu, assister à des expositions et découvrir les ateliers de créations ;

Considérant la situation de plusieurs collectifs d'artistes (le Wonder-Liebert, R.A.S, etc.) qui développent des projets artistiques d'occupation temporaire sur des sites en transition dans le respect des calendriers décidés avec la RATP et un promoteur ;

Considérant que ces collectifs sont à la recherche de lieux de plusieurs milliers de m<sup>2</sup> dans le but de relancer leurs activités multiples (arts plastiques, artisanat d'art, arts de la rue, pratiques théâtrales, etc.) ;

Considérant les difficultés que rencontrent les collectifs d'artistes dans leur recherche d'espaces de travail collaboratifs dans Paris et dans la Métropole du Grand Paris ;

Considérant que ces associations, reconnues pour leur qualité artistique, contribuent à la diversité culturelle sur des territoires où ils sont bien implantés en assurant également l'animation de ces quartiers en lien avec les acteurs locaux ;

Considérant que sur le territoire parisien, la Ville a déjà favorisé ou permis à des collectifs d'artistes de s'installer dans des lieux intercalaires ou en transition ;

Considérant que le Conseil de Paris a voté en décembre, sur proposition du groupe « Génération.s », pour le relogement temporaire du collectif « le clocher » dans des locaux inoccupés ;

Considérant la plainte portée par Generali et le procès en cours ;

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu.e.s du groupe « Génération.s »,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris poursuive et renforce son action auprès de promoteurs, propriétaires, bailleurs, pour œuvrer en faveur des occupations temporaires ou pérennes de collectifs d'artistes,
- Que la Ville puisse aussi dans les projets qu'elle suscite ou accompagne être attentive et porteuse de solutions de relogement pour ces collectifs,
- Que la Ville de Paris interpelle Generali afin qu'une solution à l'amiable soit trouvée, à savoir la signature d'une convention d'occupation précaire au bénéfice du Post leur permettant de poursuivre leur activité d'intérêt général et artistique.